

ATTESTATION D'ASSURANCE

L'Association Pour l'Assurance Confédérale dont le siège social est situé 3 rue Récamier 75007 PARIS, atteste que l'association dont les coordonnées suivent :

ASSOCIATION CULTURE ET LOISIRS
21 RUE DU POINT DU JOUR
35890 LAILLE

bénéficie au titre des contrats collectifs dont l'APAC est souscriptrice, des assurances exposées au titre de l'Annexe 1 ci-jointe "Nature et plafonds des garanties - **Multirisques Adhérents Association - Activités socio-éducatives, culturelles, sportives et de plein air**" :

Responsabilité civile (à l'exclusion de la responsabilité civile liée à l'organisation et à la pratique des activités terrestres motorisées), assurance de dommages :

- Mutuelle Assurance des Instituteurs de France - Société d'assurance Mutuelle à cotisations variables
- Entreprise régie par le Code des Assurances - 79038 NIORT Cedex 9 par polices 2955194 HX 700 et 2964893 RX 701.

Responsabilité civile pour l'organisation et la pratique des activités terrestres motorisées (article 4.2) :

AMSRé - Tour Franklin - Défense 8 - 92042 PARIS LA DEFENSE CEDEX par police 14/00009 A.

Assistance :

- Garanties octroyées par la MAIF 79038 NIORT CEDEX 9 et mises en oeuvre par INTER MUTUELLES ASSISTANCE (IMA) G.I.E. - Groupement d'intérêt économique au capital de 3.750.000 €
- Siège Social : 118 avenue de Paris - 79000 NIORT par convention n° 2980023 JX 703.

Protection Juridique :

- Mutuelle Assurance des Instituteurs de France - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
- Entreprise régie par le Code des Assurances - 79038 NIORT cedex 9 par police N° 2964920 TX 700.

Assurance de personnes "Accident - Maladie grave" : M.A.C. (Mutuelle Accidents de la Confédération Générale des Oeuvres Laiques), mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité - Immatriculation au registre des Mutuelles : 331903757 - 3 rue Récamier 75007 PARIS.

Les garanties sont accordées pour la période du 19/09/2014 au 31/08/2015 au titre du contrat n°00927492 pour les activités impliquant uniquement des personnes titulaires de la carte LIGUE et de la licence UFOLEP avec part assurance.

En foi de quoi, la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Paris, le 30/09/2014

Service adhésions

